

RÈGLEMENT DU TRAIL DES LIONS 2023

1. Les parcours du Trail de 10 kms ,16 kms et 26 kms sont ouverts à tout coureur licencié ou non.

- Le parcours de 10kms est ouvert aux cadets juniors & adultes.
- Le parcours de 16kms est ouvert aux juniors & adultes.
- Le parcours de 26kms est ouvert aux adultes

2. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration et de course sans dossard.

3. Licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation

- Athlé Compétition
- Athlé Entreprise
- Athlé Running

ou un certificat de NON contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la manifestation.**

Photo ou scanner de la licence FFA ou du certificat médical obligatoires à l'inscription : aucun transfert de document lors du retrait des dossards.

Aucune inscription sur place.

4. L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives et de loisirs. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des déficiences physiques des concurrents et déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

5. Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical justificatif et ce avant le 12 novembre 2023. Au-delà de cette date, l'organisateur ne garantit aucun remboursement.

6. La sécurité sera assurée sur le parcours par des bénévoles et une assistance médicale sera présente.

7. Pendant le Trail, tout abandon, accident ou incident doit être déclaré au prochain signaleur et il est précisé que les participants se doivent secours et assistance. En cas

d'abandon, le participant doit le déclarer au prochain signaleur ou au vélo-balai et remettre son dossard. Il pourra ensuite au choix rejoindre le point d'évacuation qui lui sera indiqué ou rentrer par ses propres moyens.

8. Les participants respectent les barrières horaires et les signaleurs ont autorité à dévier ou arrêter tout participant dépassant les délais fixés. En cas d'arrêt, le dossard devra être remis au signaleur.

9. Ravitaillements:

- Pas de ravitaillement sur les parcours, course en autonomie.
- Voir article 15 relatif à la COVID 19

10. Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

11. L'organisateur se réserve le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent avant et pendant la course.

12. Les parcours traversent des zones NATURA 2000. Les participants doivent impérativement rester sur le parcours matérialisé par l'organisateur.

13. Les participants s'engagent à respecter l'environnement notamment en conservant avec eux les emballages de gels et barres énergétiques. Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification du participant.

14. En cas d'annulation par l'organisateur, celui-ci remboursera une somme, calculée par participant tenant compte des frais engagés, sans que cette somme puisse dépasser le montant de l'inscription.

15. Article relatif à la COVID 19

Afin de faire obstacle à la diffusion de la COVID 19, en accord avec les recommandations gouvernementales et de la FFA, nous prenons les mesures suivantes :

Retrait des dossards: accès uniquement réservé aux participants, port du masque recommandé.

Ravitaillement parcours: pas de ravitaillements solide et liquide sur aucun des 3 parcours. Les courses se font en autonomie. Un ravitaillement solide minimum sera toutefois fourni avec le dossard. Le ravitaillement personnel est vivement conseillé.

Ravitaillement arrivée: liquide et solide, salé et sucré distribué par les bénévoles après la ligne d'arrivée dans des sacs individuels pour éviter les regroupements.

16. La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement, de la charte du coureur et sa signature.

Inscription en ligne jusqu'au 15 novembre sur

www.lescoursedeslions.com

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

Course 10km: 10€ / Course 16km: 15€ / Course 26km: 20€